

2

## CRPE Écrit Français

### Fiche-résumé Étude de la langue – Lexique - Développement

**P**

#### **PROGRAMME DE FRANÇAIS DE SECONDE ET DE PREMIERE** (BO spécial n°1 du 22 janvier 2019)

**Rappel :** « *Programme de l'épreuve écrite disciplinaire de français du CRPE*

*Le programme de l'épreuve est constitué :*

- *du programme en vigueur de français du cycle 4*
- *de la partie « L'étude de la langue au lycée » des programmes de français de seconde générale et technologique et de première des voies générale et technologique (BOEN spécial n° 1 du 22 janvier 2019). Les connaissances et compétences prescrites dans ces programmes doivent être maîtrisées avec le recul nécessaire à un enseignement réfléchi du cycle 1 au cycle 3 de l'école primaire ».*

#### **Sommaire du programme de français de seconde**

#### **Préambule**

##### **L'étude de la langue au lycée**

- I. Présentation générale
- II. Étude de la langue : objets d'étude
- III. Étude de la langue : mise en œuvre
- IV. Étude de la langue : activités et évaluation

#### **Préambule**

Le programme de français de seconde poursuit des objectifs d'instruction et d'éducation répondant aux finalités de l'enseignement du français dans l'ensemble du cursus scolaire : la constitution d'une culture personnelle, la consolidation de leurs compétences d'expression écrite et orale, de lecture et d'interprétation, dans la perspective de formation de la personne et du citoyen.

Les finalités propres de l'enseignement du français au lycée sont les suivantes :

- améliorer les capacités d'expression et de compréhension des élèves par un enseignement continué de la langue et par la pratique fréquente et régulière d'exercices variés de lecture, d'écriture et d'expression orale ;
- faire lire les élèves et leur permettre de comprendre et d'apprécier les œuvres, de manière à construire une culture littéraire commune, ouverte sur les autres arts, sur les différents champs du savoir et sur la société. Cela passe par l'acquisition de connaissances solides en français, notamment dans les domaines de l'analyse littéraire et de l'histoire littéraire ;
- structurer cette culture grâce à la sensibilité et la créativité des élèves dans l'approche des formes, des œuvres et des textes, mais aussi grâce à la dimension historique qui permet de donner aux élèves des repères clairs et solides ;
- former le sens esthétique des élèves et cultiver leur goût, en favorisant l'appropriation de leurs lectures et en renforçant leurs capacités d'analyse et d'interprétation ;
- approfondir et exercer le jugement et l'esprit critique des élèves, les rendre capables de développer une réflexion personnelle et une argumentation convaincante, à l'écrit et à l'oral, mais aussi d'analyser les stratégies argumentatives des discours lus ou entendus ;
- les amener à adopter une attitude autonome et responsable, notamment en matière de recherche d'information et de documentation, avec le professeur documentaliste.

Ces finalités sont en relation étroite : l'enseignement suppose une progression ordonnée, prenant appui sur des lectures nombreuses, sur l'étude de textes majeurs de notre patrimoine littéraire, sur des exercices et activités divers. L'acquisition des connaissances et des compétences définies par le programme donne lieu à des évaluations régulières qui permettent de prévoir l'accompagnement, le soutien ou l'approfondissement adaptés aux besoins des élèves.

La discipline vise à transmettre la connaissance et le goût de la langue ainsi que le plaisir de la littérature, à encourager les pratiques de la parole, de l'écriture et de la lecture qui sont au cœur des humanités, pour favoriser chez les élèves une appropriation personnelle des œuvres. Elle permet ainsi l'acquisition de compétences fondamentales de compréhension et d'expression, de réflexion, d'interprétation et d'argumentation. Le français joue un rôle déterminant dans la formation de l'esprit, le développement de l'imagination et l'éducation de la sensibilité et du goût. À travers la fréquentation des œuvres et des textes de la littérature, le français contribue à enrichir l'expérience des élèves, leur approche des questions éthiques, leur connaissance du monde et d'autrui.

## L'étude de la langue au lycée

### I. Présentation générale

Si l'étude de la littérature constitue le cœur de l'enseignement du français au lycée, le travail sur la langue doit y retrouver une place fondamentale, comme c'est le cas au collège, car c'est de la maîtrise de la langue que dépendent l'accès des élèves aux textes du patrimoine littéraire et leur capacité à s'exprimer avec justesse à l'écrit et à l'oral. Le développement de cette maîtrise recouvre deux aspects complémentaires :

1. l'amélioration de la compréhension et de l'expression écrites et orales (*compétences langagières*). Il s'agit d'enrichir le lexique, de structurer la pensée par le mot le plus juste, de percevoir la nuance d'une formule chez un auteur, d'en proposer une reformulation, d'apprehender et de manipuler la structure syntaxique d'une phrase, de s'approprier le fonctionnement et les nuances de sa langue.
2. l'acquisition d'un vocabulaire technique permettant de décrire le fonctionnement de la langue et des discours, en particulier le discours littéraire (*connaissances linguistiques*) et d'accéder à l'implicite. Ces connaissances linguistiques portent sur les classes grammaticales, les différents rapports qui s'établissent entre les mots au sein de la phrase et du texte, ainsi que sur les notions relatives au fonctionnement du discours littéraire. Elles sont adossées à des termes et leurs définitions (*métaphore, adjetif, subordination, focalisation, assonance*, etc.).

Les compétences de compréhension, d'expression et les connaissances linguistiques sont complémentaires : une connaissance de l'orthographe, de la grammaire et de la conjugaison rend l'expression plus sûre et, inversement, un vocabulaire étendu ou construire des phrases facilement, sont renforcés par le regard réflexif que la grammaire porte sur les discours.

### II. Étude de la langue : objets d'étude

**Grammaire** Les apprentissages du collège doivent être renforcés en seconde et première. Parallèlement, plutôt que d'introduire des notions nouvelles, il s'agit d'enrichir les connaissances linguistiques par l'ouverture de nouvelles perspectives ou par des approfondissements. La description linguistique peut se faire sur de multiples plans (sémantique, syntaxe, pragmatique, etc.), et sur plusieurs échelles (mot, phrase, texte, etc.), en abordant ainsi progressivement la complexité de la langue. L'attention porte sur les points suivants :

**Les accords dans le groupe nominal et entre le sujet et le verbe (classe de seconde)** Cette question d'orthographe grammaticale reprend de manière synthétique les règles d'accord vues depuis le cycle 2, notamment celles entre le sujet et le verbe. Il s'agit de consolider la connaissance des classes lexicales et des fonctions syntaxiques dans la phrase simple.

**Le verbe : valeurs temporelles, aspectuelles, modales ; concordance des temps (classe de seconde)** Jusqu'au cycle 4, le verbe fait l'objet d'une approche principalement morphologique et sémantique. Au lycée, les élèves doivent être capables d'identifier une forme verbale. On peut insister sur les phénomènes de concordance, sur le rôle des temps dans la structuration des récits.

**Les relations au sein de la phrase complexe (classe de seconde)** L'analyse syntaxique de la phrase complexe, déjà abordée au cycle 4, doit être consolidée et complétée : l'étude des rapports entre les

propositions (juxtaposition, coordination, subordination) menée au collège s'enrichit d'une étude sémantique de ces rapports permettant de rendre compte avec précision de l'interprétation des textes.

**La syntaxe des propositions subordonnées relatives (classe de seconde)** Revoir les subordonnées dont la syntaxe et la relation avec la proposition principale peuvent être source de difficultés. On travaille en priorité la compréhension de la structure des relatives (notamment celles qui sont introduites par *dont*, *auquel*, *duquel*, etc.), en insistant, par exemple, sur ce qui les distingue des subordonnées conjonctives.

**Les subordonnées conjonctives utilisées en fonction de compléments circonstanciels (classe de première)** Rappel des subordonnées conjonctives utilisées en fonction de compléments circonstanciels de cause, de conséquence, de but, de condition et de concession, et les outils grammaticaux qui permettent leur construction, y compris les plus rares et complexes : ces subordonnées sont essentielles dans l'argumentation, en lecture et en expression. Pour les besoins de l'expression écrite et orale, on rapproche systématiquement les subordonnées d'autres moyens linguistiques permettant d'exprimer les mêmes relations logiques ou situationnelles (connecteurs, groupes prépositionnels, etc.), et on explique les nuances des emplois argumentatifs de ces structures.

**L'interrogation : syntaxe, sémantique et pragmatique (classe de première)** On peut présenter les différentes formes de phrase interrogative associées au niveau de langue (ou registre) mais on vise à éclairer les distinctions entre l'interrogation directe et les interrogatives indirectes (ou enhâssées), souvent peu maîtrisées dans les productions écrites et orales. On peut étudier plus précisément la syntaxe de la phrase interrogative (nature et fonction du mot interrogatif). Des prolongements vers la phrase exclamative et les discours rapportés sont possibles.

**L'expression de la négation (classe de première)** Il s'agit d'étudier les différentes formes de construction de la négation ; l'examen de la phrase négative, de la préfixation et de l'opposition lexicale (antonymie) permet de travailler sur des unités de niveaux différents (mot, proposition) vers l'expression écrite et orale. À l'échelle des textes, on peut observer le fonctionnement pragmatique de la négation (négations partielles, énonciations implicites, etc.) et les niveaux de langue utilisés.

**Lexique (classes de seconde et première)** Des activités sont régulièrement consacrées au renforcement des ressources négligées du lexique. Le rappel des modes de néologie (dérivation, composition, emprunt, etc.) ou des relations lexicales (synonymie, antonymie, hypéronymie, etc.) peut éclairer l'exploration du lexique, celle-ci doit se déployer au gré des rencontres avec les textes, hors du cadre rigide d'exercices mécaniques, afin de mettre au jour les voisinages entre les mots.

**Expression écrite et orale** Sans constituer des objets d'étude à traiter dans un temps dédié, les éléments présentés sont des axes autour desquels peuvent s'organiser les activités des élèves.

Il peut s'agir de *relations logiques fondamentales*, qui se rencontrent dans la plupart des discours construits : - l'expression de la condition ; - l'expression de la cause, de la conséquence et du but ; - l'expression de la comparaison ; - l'expression de l'opposition et de la concession.

Pour chaque axe, en fonction des travaux écrits et oraux conduits en classe, le professeur présente aux élèves un ensemble organisé de constructions et de mots qu'ils peuvent s'approprier au moyen de courts exercices d'écriture personnelle ou de reformulation.

Il peut s'agir également de compétences plus générales relevant de la communication, qui mettent en jeu le lexique mais aussi la syntaxe ou la structuration du texte : - adapter son expression aux différentes situations de communication ; - organiser le développement logique d'un propos ; - reformuler et synthétiser un propos ; - discuter et réfuter une opinion ; - exprimer et nuancer une opinion.

Le travail des connaissances linguistiques et celui des compétences de compréhension et d'expression étant complémentaires, on peut consacrer un moment avec les élèves à identifier et décrire les caractéristiques grammaticales des éléments qu'ils ont acquis au cours des activités d'expression écrite et orale.

### **III. Étude de la langue : mise en œuvre**

**L'analyse grammaticale ponctuelle** Le professeur peut consacrer une partie de la séance à un *moment de grammaire*. Il propose à ses élèves d'analyser un énoncé tiré d'un texte étudié, avec l'objectif d'identifier une classe de mots, une fonction syntaxique, une structure de phrase ou une

relation lexicale. Il peut s'agir de revenir sur les connaissances acquises au collège ou au lycée. Cela permet de repérer des questions à traiter dans le cadre de l'accompagnement personnalisé.

**La leçon de grammaire** Le professeur peut consacrer une séance à présenter en détail un point de grammaire avec des exercices d'appropriation. La leçon de grammaire autonome est utilisée lorsqu'il s'agit par exemple d'aborder l'un des objets d'étude, notamment pour les questions de syntaxe. Il est essentiel de combiner la présentation des questions de grammaire avec des exercices de manipulation syntaxique et morphologique (commutation, déplacement, suppression, adjonction, pronominalisation, passage à la voix passive) qui permettent d'améliorer les compétences d'expression, l'objectif n'étant pas de faire des élèves des linguistes, mais des locuteurs possédant une maîtrise satisfaisante de la langue.

**L'accompagnement personnalisé** Selon les situations, l'accompagnement personnalisé est consacré au travail d'expression écrite et orale afin de remédier aux difficultés rencontrées.

#### **IV. Étude de la langue : activités et évaluation**

L'étude de la langue ne doit pas se limiter à l'acquisition de connaissances théoriques permettant de décrire les textes. Pour assurer le lien entre ces connaissances et les compétences d'expression, le professeur propose des exercices et activités variés qui encouragent la réflexion des élèves sur la langue et donnent lieu à des évaluations régulières.

**Grammaire** Le professeur peut poser des questions ponctuelles mais régulières sur la morphologie et la syntaxe (identification de formes verbales, nature et fonction des constituants, analyse logique de phrases) :

- *la syntaxe de la négation et de l'interrogation* : transformation de phrases, reformulation…
- *la syntaxe des relatives* : transformation de phrases (relativisation), commutation avec d'autres types d'expansions, etc. ;
- *les subordonnées circonstancielles* : paraphrase, commutation avec des structures sémantiquement équivalentes (par exemple des groupes nominaux), etc. ;
- *les outils de cohésion textuelle* : repérage de ces outils dans un texte, commutation avec des expressions synonymes, etc.

**Expression écrite et orale** En fonction de besoins précis de communication et des besoins de ses élèves, le professeur définit et met en œuvre les activités d'expression écrite et orale qu'il juge utiles. Par exemple, à partir d'un corpus étudié en classe, il peut mettre en évidence des occurrences exprimant une relation logique que les élèves doivent identifier. Il dresse ensuite avec la classe une liste d'outils grammaticaux et lexicaux exprimant la même relation, et propose des exercices de complexité croissante : phrases à compléter, phrases à composer à partir de consignes, rédaction de paragraphes argumentatifs. L'objectif est de munir les élèves d'outils leur permettant de bâtir des énoncés et des discours de dimensions variées : phrases, paragraphes et textes. Le travail mené complète la pratique de l'écriture de textes qui, même strictement guidée, ne suffit pas à accroître les compétences d'expression de tous les lycéens, ni à combler leurs lacunes lexicales et syntaxiques.

**Évaluation** Les compétences de compréhension et d'expression (orthographe, expression écrite et orale) sont généralement évaluées au lycée de manière globale et indifférenciée à l'occasion des travaux de production écrite (commentaire de texte, dissertation, etc.) ; on ne fait alors qu'estimer une « qualité d'expression » d'ensemble. Si ce type d'évaluation peut correspondre aux visées d'un bilan ou d'un examen, il ne permet pas au professeur de construire des stratégies didactiques pour accompagner les apprentissages des élèves et mesurer leurs progrès. Il est essentiel de concilier la réitération qui permet l'automatisation et la motivation, le plaisir de comprendre et de progresser. En mettant en œuvre les exercices de grammaire ou d'expression orale et écrite, le professeur prend soin de concevoir des exercices calibrés en fonction d'objectifs précis et explicites pour les élèves.

La maîtrise de l'orthographe est une préoccupation constante au lycée : connaissance et respect des codes d'une communication claire et précise. Dans l'ensemble des travaux écrits demandés aux élèves, une attention spécifique est portée à la correction de la langue, qui doit être prise en compte dans l'évaluation.

**Référence officielle :** BO spécial n°1 du 22 janvier 2019.